

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2002)
Heft: 159-160

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

DÉCÈS

● Georges-André Chevallaz, conseiller fédéral de 1974 à 1983 et ancien président de la Confédération, s'est éteint le 8 septembre au CHUV de Lausanne, à l'âge de 87 ans. Écrivain et historien, Georges-André Chevallaz s'était consacré, depuis son départ de la vie politique, à la publication d'ouvrages d'histoire. Il a également présidé la Fondation du Dictionnaire historique de la Suisse. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages historiques, dont *La Suisse ou le sommeil du juste* et *Les Raisons de l'espoir*. Son *Histoire générale de 1789 à nos jours* a été utilisée dans les écoles romandes dès les années 1960.

VOTATIONS

● Par 51,8 % des voix, les Suisses ont refusé d'affecter l'or de la BNS à la Fondation Suisse solidaire, aux cantons et à l'AVS. Par 52,6 %, ils ont

tiers pour l'AVS, le dernier tiers aux cantons. Le Parti radical, Économiesuisse et les grands argentiers cantonaux réclament eux les deux tiers pour les cantons et le dernier tiers pour la Confédération, comme le prévoit la Constitution, une solution que rejette Kaspar Villiger. Le conseiller fédéral estime qu'un tel transfert exige une base juridique spécifique, donc une nouvelle loi, voire un nouveau vote populaire.

● Un comité romand lance une initiative populaire pour la suppression de l'assurance maladie obligatoire. Le texte prévoit que seule l'assurance accidents pourrait encore être déclarée comme obligatoire, alors que l'assurance maladie deviendrait facultative. Les initiants ont jusqu'au 10 mars 2004 pour récolter les 100 000 signatures nécessaires.

PÉTITIONS

tions de protection des consommateurs ont lancé une pétition dont la récolte

au Parlement de ratifier le Protocole de Kyoto, qui vise à réduire les émissions de gaz à



de signatures court jusqu'au 15 décembre. La pétition émane de la Fédération romande des consommateurs (FRC) et de ses consœurs alémanique et tessinoise.

● Les personnes handicapées exigent le droit et les moyens financiers pour vivre de façon autonome. Dans une pétition munie de 12 000 signatures, elles demandent aux autorités fédérales et cantonales de mettre sur pied un réseau de sécurité sociale plus cohérent.

TRANSPORTS

● Le Conseil fédéral a décidé d'instituer une taxe de 2 à 5 centimes par litre dès 2004 pour les carburants contenant du soufre. Le but : inciter les automobilistes à utiliser de l'essence désulfurée, moins polluante. Cette hausse sera compensée par une baisse de la consommation sur les véhicules équipés de nouveaux types de moteurs. Les raffineries suisses seront en mesure de convertir toute leur production à partir de l'été 2003.

● Le Conseil fédéral a proposé

effet de serre de 8 % entre 2008 et 2012, par rapport à 1990.

● Le Conseil fédéral a libéré 395 millions de francs sur 1,947 milliard de provisions constituées dans le crédit global des Nouvelles lignes ferroviaires alpines. Cette somme doit servir à financer des surcoûts, principalement sur l'axe du Lötschberg. C'est la première fois que le Conseil fédéral recourt à la réserve.

● Le Conseil fédéral a modifié une ordonnance qui obligera les poids lourds suisses à être équipés d'un extincteur dès le 1^{er} avril 2003. Cette nouvelle réglementation fait suite aux graves accidents survenus dans plusieurs tunnels européens qui ont montré que le risque d'incendie est très élevé.

● Les camions peuvent à nouveau se croiser dans le tunnel du Gothard depuis le 30 septembre. Les travaux d'assainissement comme l'optimisation de la ventilation sont en effet achevés. Au San Bernardino en revanche, l'interdiction de croiser ainsi que le système des phases



également repoussé la libéralisation du marché de l'électricité. Du côté de l'UDC, on se félicite que la Fondation ne soit plus au menu. Le parti compte proposer un nouveau partage de l'or excédentaire : les deux

● Depuis le début 2001, les prix ne figurent plus sur les emballages, mais sur les rayons de plusieurs grands magasins. Ce changement rend la comparaison des prix plus difficile. Pour obtenir un retour en arrière, les associa-

rouges restent en vigueur.

● Le gouvernement a reçu son nouvel avion-taxi, un biréacteur Cessna Citation Excel, capable d'accueillir huit passagers. Ce jet fédéral, payé 15 millions de francs, remplace le vieux Beechcraft à hélices, qui

minimale passera de 1 030 à 1 055 francs et la rente maximale de 2 060 à 2 110 francs par mois. Les prestations complémentaires, dont le montant est fixé en référence à la rente minimale de vieillesse, seront aussi revues à la hausse. Parallèlement, le montant minimal de cotisa-

contre une le projet de loi sur le futur Tribunal fédéral. La nouvelle loi devrait entrer en vigueur le 1^{er} avril.

● Par 80 voix contre 35, le National a adapté le Code pénal militaire aux innovations apportées au Code pénal civil. La justice militaire devrait aussi pouvoir, en cas de petit délit, transformer des peines de prison en amende ou en travail d'intérêt général. Mais le National n'a pas voulu appliquer ce principe aux personnes refusant de servir dans l'armée. Le dossier retourne aux États.

● Le Conseil national a accepté par 115 voix sans opposition, d'aligner le droit suisse à la directive européenne sur l'assurance automobile. Les victimes d'accidents de la route à l'étranger devraient avoir à l'avenir moins de problèmes à faire valoir leur demande d'indemnisation. Le Conseil des États doit encore se prononcer.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

● Le Tribunal fédéral a autorisé l'extradition vers l'Italie de Nicola Bortone, soupçonné d'être en relation avec les nouvelles Brigades rouges. Âgé de 45 ans, il devrait être

remis prochainement aux autorités italiennes.

DÉFENSE

● L'armée brade. En raison de la nouvelle Armée XXI qui doit être opérationnelle en 2004, un important matériel militaire trop vieux ou devenu inutile va être vendu. L'objectif est d'économiser 100 millions sur les frais d'exploitation, à moyen terme. Depuis quatre ans, 26 000 tonnes de matériel, 13 000 véhicules et 37 000 tonnes de munitions ont déjà été liquidés. Ces ventes qui ont rapporté 69 millions de francs, ont couvert la plus grande partie des coûts d'élimination des munitions.

● Il ne devrait plus être possible d'acheter une arme en Suisse sans permis d'acquisition. Le Conseil fédéral propose de soumettre toutes les ventes à la détention d'un tel document remis par les cantons. Le gouvernement a mis son projet de révision de la loi sur les armes en consultation jusqu'au 20 décembre. Actuellement, un particulier peut acheter une arme à un autre particulier sans avoir besoin d'un permis. Seules les ventes effectuées auprès d'un armurier sont officiellement enregistrées. La révision de la loi



transportait le Conseil fédéral depuis 20 ans. S'il ne comporte ni jacuzzi ni salon de luxe, le nouvel avion est pourvu de communications télécoms qui permettent aux conseillers fédéraux de joindre directement le Palais fédéral.

INTÉRIEUR

● Il ne sera plus possible aux parents d'inscrire leurs enfants sur les nouveaux passeports délivrés dès janvier prochain. Les documents d'identité pour les mineurs seront toutefois moins chers que prévus. Le nouveau passeport coûtera 120 francs pour les adultes et 55 francs au lieu des 60 prévus, pour les jeunes et les enfants. Une offre combinée (passeport et carte d'identité) à 128 francs pour les adultes et 63 francs pour les mineurs sera aussi proposée.

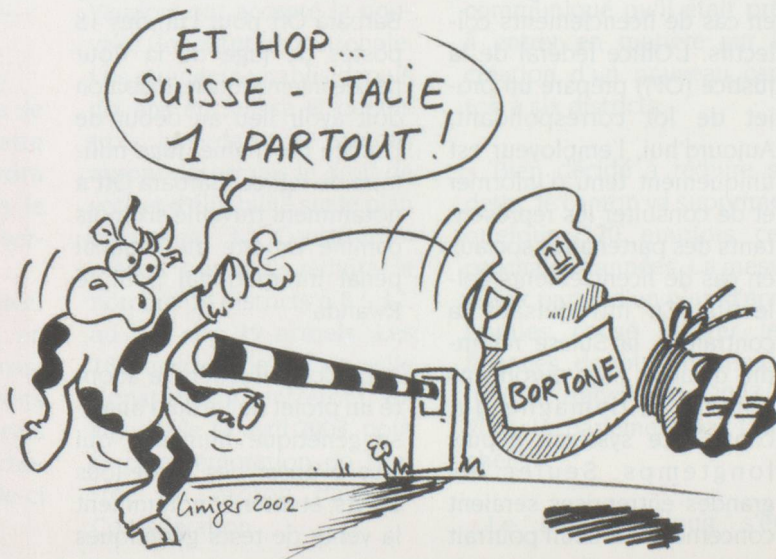
● Les rentes AVS/AI vont augmenter de 2,4 % dès le 1^{er} janvier prochain. La rente

tion AVS/AI/APG passera de 390 à 425 francs. La cotisation minimale pour l'AVS facultative augmentera de 648 à 706 francs et celle de l'AI facultative de 108 à 118 francs.

DÉCISIONS

● Par 39 voix sans opposition, le Conseil des États a accepté un projet, devisé à 1,85 million de francs, visant à assurer aux parlementaires une meilleure prévoyance professionnelle. Le dossier retourne au Conseil national, qui devra se prononcer sur les quelques modifications apportées par la Chambre des cantons.

● Le Conseil national a posé un nouveau jalon dans la réforme de l'organisation judiciaire, acceptée par le peuple en 2000. À l'instar du Conseil des États, il a approuvé par 110 voix



Nouvelles fédérales

▷ doit permettre d'identifier plus facilement les détenteurs d'armes mais aussi d'endiguer le trafic. La Suisse est en effet considérée comme une plaque tournante en Europe.

être fixé à des sociétés comportant un effectif minimum de 100 employés. Des quelque 312 000 entreprises suisses, seules 3 000 seraient ainsi concernées.

● Les requérants d'asile africains inexpulsables pourraient retrouver bientôt le

au grand public. Il s'agit de réglementer les recherches sauvages de paternité et de lutter contre les abus des dépistages génétiques. Le projet vise enfin à interdire toute discrimination en fonction du patrimoine génétique. En pratique, seuls des laboratoires agréés pourront effectuer des tests de paternité, avec l'accord de toutes les personnes concernées, il ne sera pas possible de sélectionner un bébé en fonction de son sexe, les employeurs ne pourront pas exiger de tests d'ADN avant embauche, sauf en cas de lien avec une possible maladie professionnelle.

● La Suisse renforce sa collaboration policière avec l'Italie, avec l'ouverture d'un centre helvético-italien de coopération policière et douanière, à Chiasso. Au total, 35 représentants des autorités policières et douanières des deux pays lutteront ensemble contre la criminalité transfrontalière. Ils s'occuperont notamment des questions de sécurité, du contrôle des clandestins, de la mise au point de stratégies communes d'information et d'intervention.

● Le Conseil national a donné son aval à la révision du droit de la nationalité. Les enfants nés en Suisse de

parents qui ont eux-mêmes grandi dans notre pays auront le passeport rouge dès leur naissance. Les parents auront la possibilité de refuser la naturalisation automatique pour leurs enfants. Ces derniers pourront revenir sur ce refus à leur majorité. Les États doivent maintenant se prononcer et le peuple sera appelé aux urnes.

● Par 29 voix contre 13, le Conseil des États s'est rallié à la proposition du Conseil fédéral de ramener de 0,8% à 0,5% le taux d'alcool limite au volant. Le conducteur pincé avec un taux d'alcoolémie jusqu'à 0,79‰ sera passible d'arrêts ou d'une amende et se verra retirer son permis pour un mois au moins, s'il a déjà commis une infraction légère au cours des deux dernières années. Il n'aura qu'un avertissement s'il n'a pas commis d'infraction. Au-delà de 0,8‰, la sanction sera l'emprisonnement ou l'amende avec inscription au casier judiciaire. Environ 20 % des accidents sont dus à l'ébriété.
Un

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**

N.B. Les francs mentionnés sont des francs suisses.



JUSTICE ET POLICE

● Dino Bellasi reste en détention préventive. Sa troisième demande de liberté s'est heurtée à un refus. La chambre d'accusation du tribunal fédéral a confirmé un veto de l'Office fédéral des juges d'instruction.

● Les plans sociaux pourraient devenir obligatoires en cas de licenciements collectifs. L'Office fédéral de la justice (OFJ) prépare un projet de loi correspondant. Aujourd'hui, l'employeur est uniquement tenu d'informer et de consulter les représentants des partenaires sociaux en cas de licenciements collectifs. En introduisant la contrainte, la Suisse rejoindra d'autres pays européens comme l'Allemagne qui connaît ce système depuis longtemps. Seules les grandes entreprises seraient concernées. Le seuil pourrait

chemin d'Abidjan. L'Office fédéral des réfugiés cherche à conclure un accord en bonne et due forme avec la Côte d'Ivoire. Des pourparlers sont aussi en cours avec 5 ou 6 pays d'Afrique occidentale pour des accords de réadmission des requérants déboutés ou des accords de transit.

● La Suisse présente la candidature de la Neuchâteloise Barbara Ott pour l'un des 18 postes de juge de la Cour pénale internationale. L'élection doit avoir lieu au début de l'année prochaine. Juge militaire de milice, Barbara Ott a notamment travaillé six mois comme experte au Tribunal pénal international pour le Rwanda.

● Le Conseil fédéral a adopté un projet de loi sur l'analyse génétique humaine, qui vise à poser des garde-fous stricts, et interdit notamment la vente de tests génétiques

*Un problème avec votre abonnement,
un numéro perdu, une offre promotionnelle,
votre réabonnement,
un changement d'adresse :*

Service abonnements de

suisse
MAGAZINE
SWISS

**DIP - 18-24, quai de la Marne
75164 PARIS Cedex 19
Tél. : +33 (0)1 44 84 85 00
Fax : +33 (0)1 42 00 56 92**